

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général du Bureau International du Travail,
Mesdames et Messieurs les chefs de délégations,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un immense honneur de m'adresser aux honorables participants à cet historique 108ème Session de la Conférence Internationale du Travail, qui coïncide avec le 100ème anniversaire de notre organisation, l'OIT.

Je saisis cette opportunité pour exprimer toutes nos félicitations au Président et aux membres du bureau pour leur élection à la présidence de la Conférence du Centenaire de notre Organisation et nos vœux de succès dans la direction de nos travaux.

C'est, également, le lieu de féliciter le Directeur Général, Monsieur Guy Ryder, pour le travail inlassable qu'il accomplit au service de notre Organisation.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le rôle primordial que joue l'OIT dans la promotion de la paix sociale, du travail décent et durable n'est plus à démontrer, Cela est d'autant plus méritoire que nous vivons dans un monde tourmenté et en perpétuelles mutations. Le rapport établi en janvier dernier par la Commission sur l'avenir du travail, emporte, à cet égard, l'adhésion entière de notre pays.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les améliorations constantes des conditions de vie des travailleurs en Mauritanie et la concrétisation de leurs légitimes aspirations à un travail décent constituent un axe stratégique de nos politiques publiques.

Le Président de la République Son Excellence Monsieur Mohamed OULD ABDEL AZIZ accorde un intérêt particulier à ces questions En effet, notre gouvernement, sous l'impulsion du Premier Ministre, Monsieur Mohamed Salem OULD EL BECHIR, œuvre, inlassablement, à renforcer les remparts de la paix sociale, l'élargissement de la protection sociale et de la couverture médicale universelle ainsi que la lutte contre toutes les formes de marginalisation et de pauvreté.

Pour assurer l'effectivité de cette stratégie, la Mauritanie a engagé ces dix dernières années de profondes réformes qui placent les salariés au centre des politiques de développement. Cela s'est traduit par la création d'un Conseil National du Dialogue Social, Organe tripartite en charge de la promotion du dialogue social, doté d'importantes prérogatives pour permettre aux salariés de relever les principaux défis auxquels ils font face.

Dans le même ordre d'idées, plusieurs programmes ont été mis en œuvre ou en passe de l'être. On pourrait citer à titre illustratif :

L'élaboration et l'exécution d'un projet de lutte contre le travail des enfants et la mise en place d'un projet de lutte contre le travail forcé avec le concours du Bureau International du travail et du Département Américain du travail. Cette initiative qui fait suite à la ratification par notre pays de la Convention n° 29 de l'OIT sur le travail forcé mais surtout de son Protocole de 2014, permettra, à terme, de mettre fin à toutes les pratiques assimilables au travail forcé et plus spécialement ses manifestations qui résultent des séquelles de l'esclavage.

Pour stimuler ces deux projets, la Mauritanie, qui fait partie des pays pionniers de l'alliance 8.7, a été le troisième pays à l'échelle mondiale, à organiser un atelier de lancement de cette initiative. Mon pays voudrait saisir la tribune qui lui est offerte, aujourd'hui, pour remercier le BIT et les autres partenaires pour le précieux appui qu'ils n'ont cessé de lui apporter. D'autres programmes, non moins importants, sont en cours de concrétisation. Il s'agit de :

1. La mise en œuvre des recommandations de l'audit de l'Administration du Travail, réalisé par le département de la gouvernance du BIT, à la demande du gouvernement mauritanien. Cette mise en œuvre a pour effet immédiat la séparation des services du Contrôle, des services chargés des contentieux du travail au niveau des inspections.

2. L'adoption des Statuts des contractuels de l'Etat qui satisfait de vieilles doléances des Organisations professionnelles du secteur public, permettra de régulariser la situation administrative de plusieurs milliers d'agents non permanents qui travaillaient dans les différents départements ministériels.

3. La création de milliers d'opportunités d'emplois, avec l'octroi d'un pourcentage aux personnes handicapées dans les concours organisés pour le recrutement des fonctionnaires de l'Etat.

4. L'amélioration continue des prestations fournies par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie qui ont élargi le champ de bénéficiaires à de nouvelles catégories de travailleurs.

5. L'amélioration des prestations de l'Office National de la Médecine du Travail et la réorientation de ses missions à plus de prévention afin de lutter en amont contre les risques professionnels et renforcer, ainsi, notre système national de santé et de sécurité au travail.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais terminer sans vous annoncer la ratification par la Mauritanie, au mois de mai dernier, de deux instruments juridiques internationaux du travail : la convention n° 143 sur les travailleurs migrants et la Convention n° 144 relative aux consultations tripartites sur les Normes Internationales du Travail.

Je souhaite pleins succès à la présente session de la Conférence Internationale du Travail.

Je vous remercie.